

ENVIRONNEMENT Une association écologiste s'attaque au préfet et à GDF Suez

Les esprits s'échauffent autour du parc photovoltaïque de Curbans

CURBANS (04)

Les accusations sont graves. L'association Clarency envisage d'assigner Pierre N'Gahane, préfet des Alpes-de-Haute-Provence, devant la justice pénale.

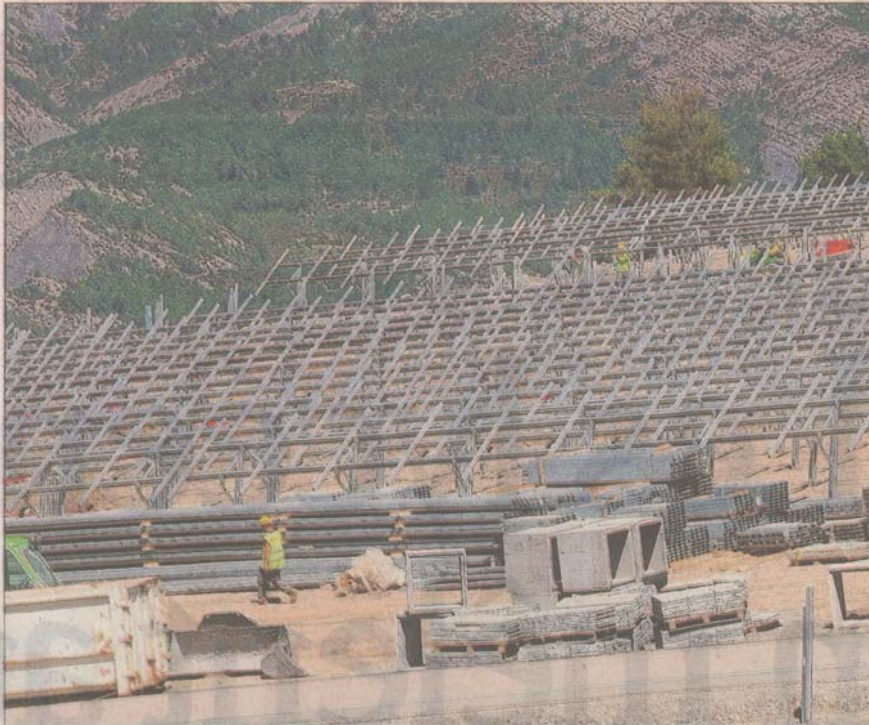
Selon son président Franck Martino, le représentant de l'État « garde sous le coude » un procès-verbal rédigé par ses services, alors qu'il devrait le transmettre au parquet.

Selon les écologistes, cinq espèces de papillons auraient été détruites par les travaux

Ce document concerne la construction de la centrale photovoltaïque de Curbans, la plus grande de France avec ses 60 hectares. À la suite de l'intervention de l'association écologiste Proserpine, des agents de la direction départementale des territoires ont inspecté le site de Curbans. Il s'agissait de voir si des espèces protégées de papillons -cinq, dont l'isabelle de France- et leurs habitats avaient été détruits par les travaux entamés en février dernier par GDF Suez.

En soupçonnant le préfet de bloquer le procès-verbal au lieu de le transférer à la justice, Clarency laisse entendre que Pierre N'Gahane protège GDF Suez, coupable aux yeux de l'association d'avoir « détruit des espèces ».

« La société aurait dû demander une dérogation avant le début des travaux au Conseil national de protection de la na-



À Curbans, la plus grande centrale photovoltaïque de France est actuellement en chantier. GDF Suez assure avoir tout fait pour protéger les espèces rares qui vivent sur le site. Mais les écologistes des associations Proserpine et Clarency l'accusent d'avoir détruit des papillons protégés. Archives Le DL/VIRGILE

ture, mais elle ne l'a pas fait parce qu'elle était sûre qu'il ordonnerait l'annulation des travaux » précise Franck Martino.

Chez GDF Suez, Thierry Conil, le directeur des opérations, estime que « la dérogation n'est pas nécessaire car toutes les mesures ont été prises pour éviter de détruire des espèces ». « Et on n'en a pas détruit » ajoute-t-il. GDF Suez argue du fait qu'elle a mené

deux études poussées sur le sujet. Et qu'elle s'est adjoint les services d'un naturaliste présent en permanence.

Exemples avancés de mesures préventives : le calendrier des travaux respecte les périodes de nidification des oiseaux et l'éclairage nocturne va être proscrit pour ne pas déranger les chauves-souris.

Le directeur des opérations va même plus loin. Thierry Co-

nil annonce qu'après la mise en service du parc, un suivi scientifique des espèces présentes sur le site va être mené pour évaluer son impact réel sur l'environnement. « Ça n'a jamais été fait en France, peut-être même en Europe ».

Pierre N'Gahane veut lui « sortir par le haut » de cette situation. La solution proposée par GDF Suez lui agréée ; ne pas toucher la partie du site où des

espèces rares ont été recensées ; conforter les équipements sur le reste du terrain pour maintenir la capacité de production qui permet de rentabiliser l'investissement (30 mégawatts) ; instaurer un système de « compensation » en achetant des terrains qui seraient réensemencés pour assurer le retour des espèces détruites par ailleurs.

Pierre N'Gahane :
« Je respecte la dimension écologique, mais pas moins les dimensions économique et sociale »

Serein, il indique qu'il n'a pas l'obligation de transmettre le fameux PV au parquet. Et que personne n'y a intérêt. « Si on va en contentieux, ce sera au pire des cas une amende de 5^e catégorie pour Suez. Je ne suis pas sûr que ce soit ça qui les embarrasse le plus ».

Au contraire, c'est tout le département qui y perdrait, lui qui souhaite développer les énergies renouvelables. Et le préfet de rappeler que le projet de Curbans représente 108 M€ d'investissement, 30 emplois pendant le chantier et 15 permanents à son issue.

GDF Suez loue 100 hectares de terrain à la commune de Curbans, à 3 000 € l'hectare. « Pour moi, le développement durable marche sur trois pieds : social, économique et environnemental. Je respecte la dimension écologique, mais pas moins les dimensions économique et sociale ».

Nicolas MANIFICAT

Franck Martino : "On est pour le photovoltaïque, mais pas n'importe comment !"

Clarency est une association de contentieux. Elle tente des procédures judiciaires lorsque d'autres associations écologistes -la Ligue pour la protection des oiseaux, par exemple- la sollicitent. Et ce dans les Hautes-Alpes, les Alpes-de-Haute-Provence, le Var et les Bouches-du-Rhône.

En matière de parcs photovoltaïques, elle ne s'oppose pas à tous les projets.

« On fait annuler beaucoup de parcs et on en soutient certains, distingue Franck Martino. On est pour le photovoltaïque. Mais ce n'est pas pour ça qu'on doit accepter que ce soit fait n'importe comment ! C'est l'exemple de Curbans ».

C'est ainsi que Clarency travaille avec la Dréal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménage-

ment et du logement) sur la préparation des parcs. « Avant, les terrassements étaient de type "BTP", c'était une catastrophe, les sols devenaient stériles. Il est hors de question de livrer un milieu naturel à une activité industrielle ».

Des compensations pour le monde agricole

Ce qu'exige l'association, c'est une préparation

"agricole", qui permette une bonne intégration du projet dans la nature et le maintien d'une activité agricole. Clarency demande aussi une étude d'impact agricole, qui peut déboucher sur un montant compensatoire affecté à la profession. Franck Martino donne l'exemple d'Esparon-sur-Verdon, où Solaire direct a joué le jeu et versé quelque 160 000 €, somme

attribuée à l'élevage ovin via le Cerpam (Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes Méditerranée).

Aux Mées, un terrassement « catastrophique » avait été réalisé par les Belges d'Infinity. Clarency est intervenue, et l'opérateur a préféré s'engager à réhabiliter le site plutôt que de risquer un procès.

N.M.